

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de Saint-Gingolph

D.D.P.P. - P.A.I.C.  
30 JAN. 2024  
HAUTE-SAVOIE

ENQUETE PUBLIQUE

N° T.A : E 23000048/38

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société CHB, relative à l'exploitation d'une carrière de roche massive et d'éboulis au lieu-dit « Sous-Blanchard »

Procès Verbal de synthèse

Enquête publique du lundi 23 octobre 2023 à 09 heures au mercredi 22 novembre 2023 à 13 heures, prolongée jusqu'au 30 novembre 2023 à 13 heures

Sommaire

1	CONTEXTE DE L'ENQUÊTE.....	3
1.1	Localisaton du projet .....	3
1.2	Les objets de l'enquête .....	3
2	DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	4
3	SYNTHESE DES OBSERVATIONS .....	4
3.1	Synthèse des observations des personnes publiques consultées.....	4
3.2	Synthèse des observations du public .....	5
3.3	.Synthèse des observations des associations et professionnels.....	10

CR 

Le PV de synthèse présente, conformément à la réglementation la synthèse des observations du Public.

Ce PV de synthèse est exposé et remis au maître d'ouvrage présent lors d'une rencontre à Etrembières dans les bureaux du Maître d'ouvrage.

Synthèse des observations du public, orales ou écrites, des courriers reçus par voie postale ou par voie électronique, des observations éventuelles du commissaire-enquêteur.

L'enquête publique, s'est déroulée durant 38 jours consécutifs du lundi 23 octobre 2023 à 09 heures au mercredi 22 novembre 2023 à 13 heures et a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2023 à 13 heures, en mairie de Saint-Gingolph.

Au cours des 5 permanences tenues en mairie de Saint-Gingolph, j'ai reçu **20 personnes** venues se renseigner sur le projet d'ouverture de cette nouvelle carrière ou pour me faire part de leur doléance, leur participation à l'enquête, ou leur contribution, voire leur opposition au projet, mais aussi leur avis favorable à l'ouverture de cette carrière, dont ils connaissent le détail.

Le registre mis à disposition du public en Mairie de Saint-Gingolph pendant toute la durée de l'enquête a enregistré **16 contributions (R0 à R15)**.

En outre, j'ai reçu :

**1** courrier arrivé par voie postale, en doublon du même courrier électronique de la boîte dédiée (C9/Em35)

**45** courriers, documents, diaporama, pétitions, qui m'ont été adressés ou déposés au registre papier ou remis en main propre au siège de l'enquête.

La boîte de courrier électronique dédiée spécifiquement à l'enquête [ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr) a enregistré **125 contributions**.

Au total, toutes ces participations ont donné lieu à **187 contributions**. Après fusion des doublons, il est retenu **165 observations** que j'ai recensé et analysé.

**On observe globalement 28 observations défavorables au projet, et 137 favorables**

Le public se prononce donc favorablement à ce projet d'ouverture de carrière, sous forme d'avis motivé, 28 défavorables au projet (soit presque 17%), contre 137 favorables (soit plus de 83%) des participants.

Le procès verbal, ci-après, fait état de toutes les observations regroupées par thèmes.

Vous disposez d'un délai réglementaire de 15 jours, à compter de ce 11 décembre 2023, pour produire, si vous le jugez opportun, un mémoire en réponse à cette synthèse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Remis au Maître d'Ouvrage Le lundi 11 décembre 2023, au siège de l'Entreprise

Le commissaire enquêteur, Claire Ratouis

CR 

# **1 CONTEXTE DE L'ENQUÊTE**

## **1.1 Localisation du projet**

Le site du projet se trouve en Haute-Savoie sur la commune de Saint-Gingolph, et en partie sur le secteur de Locum, sur la commune de Meillerie, prévu pour le déchargement des matériaux de remblaiement.

Le projet se situe dans une zone d'extraction inscrite au Schéma Départemental et régional des carrières qui recensent les zones favorables aux extractions de matériaux et compatibles avec les diverses réglementations. Les autres réglementations (PLU, SCOT, EBC, Espèces protégés, avis de l'Autorité Environnementale ...) ont été prises en considération dans le dossier.

La zone d'exploitation est déjà anthropisée, les équipements liés au transport des matériaux par voie lacustre sont prévus sur des secteurs déjà anthropisés.

## **1.2 Les objets de l'enquête**

Le projet est soumis au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à une évaluation environnementale (R.122-2 du code de l'environnement). Les activités de l'installation sont classées pour 3 raisons réglementaires de la nomenclature des installations classées ICPE :

- 2510-1 Exploitation de carrière (<400 000 t/an)  
soumise à AUTORISATION
- 2515-1 Installation de broyage (puissance totale 1800 kW)  
soumise à ENREGISTREMENT
- 2517 Station de transit (sur une surface de 6000 m<sup>2</sup>)  
soumise à DECLARATION

La présente enquête unique embarque donc les deux objets suivants :

- Le projet de renouvellement-extension d'une carrière de 12.6 ha : l'exploitation de cette carrière est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique 2510 pour un volume maximum de 400 000 T/an, son périmètre d'affichage est de 3 km à vol d'oiseau.
- L'autorisation de défrichement de 9.67 ha de bois privé (le code forestier soumet le défrichement à Autorisation pour plus de 2 ha),


## **2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

L'enquête a été le lieu d'expression de sujets qui n'ont pas de relation avec l'enquête et qui concernent soit d'autres procédures soit d'autres juridiction. On s'en tiendra donc uniquement aux arguments concernant le dossier environnemental de cette autorisation, les autres interventions n'ayant pas à être analysées.

## **3 SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

### **3.1 Synthèse des observations des personnes publiques consultées**

**Les avis sont favorables.**

#### **Délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Gingolph France, séance du 13 novembre 2023**

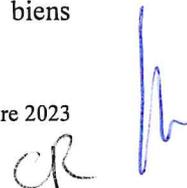
**C12.** Le projet est ancré au PLU depuis 2017 avec des enjeux de développement économique, une des principales activités de la commune, il répond aux besoins grandissants de matériaux, et perpétue une tradition locale d'activité extractive depuis le XVIIème siècle. Pérenniser la production et l'exploitation durable des matériaux, et permettre un approvisionnement local en matériaux, promouvoir un transport en priorité lacustre vertueux et favorable au bilan carbone. Le périmètre d'extraction permettra de poursuivre la remise en état coordonnée du site, et il est rappelé que le respect des mesures paysagères et environnementales proposées est lié à la pérennité et au développement de cette exploitation.

#### **Conseil communal de Saint-Gingolph CH (Suisse)**

**C11.** Ce projet est capital pour le maintien d'une activité économique pourvoyeuse d'emplois dans le secteur secondaire. Besoins grandissants de matériaux à l'échelle régionale et perpétue une tradition locale d'activités extractives depuis le XVII ème siècle. Il permet la production de roches massives et l'exploitation d'éboulis dans un cercle vertueux d'approvisionnement local en matériaux et de transport en priorité lacustre favorable au bilan carbone.

#### **C10. Contribution de Mme le Maire de Saint-Gingolph en complément de l'avis unanime du Conseil Municipal**

Mme le Maire soutient avec force dans la suite de son prédécesseur et de ses 2 mandats. Préserver et développer une activité industrielle importante qui a toujours été le premier pourvoyeur d'emploi de la commune et fait partie de notre histoire. Perpétuer la tradition de l'exploitation des pierres et matériaux, identité de notre rive sud lémanique depuis des siècles. Le transport lacustre est exemplaire d'un transport de courte distance et bas carbone, de très loin meilleur que le coût environnemental du transport terrestre des matériaux nécessaires au développement de notre territoire du chablais français. Il sera répondu au manque (véritable problème public) de sites de dépôt des matériaux bien identifiés dans le SCOT et le schéma départemental des carrières. La commune a participé aux étapes de l'évaluation environnementale aux côtés de l'Etat, la préfecture, la DDT et le paysagiste conseil de l'Etat pour valider un projet modèle qui s'insère le mieux dans son environnement et le paysage. la carrière et la société bourgeoise par le partenariat de faire vivre Saint-Gingolph et ses biens



communs. Rappelle la charge assumée par la société bourgeoise de l'entretien de l'église et du château, son mécénat pour un très grand nombre d'activités et manifestations associatives, et son engagement exemplaire pour le maintien des alpages et de la tradition pastorale.

A titre personnel, elle ajoute le gage de sécurité de la carrière, témoignant de l'intervention de secours d'urgence ayant permis de mettre en sécurité le village, grâce au secours apporté par les employés de la carrière ayant déployé leurs moyens d'intervention en pleine nuit de vendredi à samedi lors de la terrible crue de la Morge de mai 2015, ayant dégagé le lit avant la crue suivante du lundi, évitant ainsi que le village soit totalement dévasté dans sa partie aval.

La commune a porté le projet ambitieux de création des 3 premiers km de la Viarhona, en pionniers, soutenus par l'Etat, le département, et la région, première commune à promouvoir une voie verte, sans emporter la capacité de réouverture de la ligne de train voyageur. La Communauté de communes travaille à son prolongement de Locum et au-delà. Acteurs clés de ce développement, la carrière et la Société bourgeoise ont apporté ressources et conseils à sa réalisation, la commune sans eux, n'aurait pu apporter sa part. La réalisation de cette Viarhona (durable et permanente) anticipait le projet d'exploitation futur, rendant ainsi fonctionnel les usages, grâce à des échanges nourris et constructifs entre la commune et les exploitants. **Il est donc erroné de suggérer que la circulation sur la Viarhona pourrait être impactée par le projet.**

Le projet de carrière est en tout point Capital pour le futur de la commune, sur les plans économiques, environnemental et social, elle souhaite après 10 années d'études et de travail, qu'il puisse prendre vie.

**Délibération du conseil municipal de la commune de Thollon-les-Mémises,**  
Avis favorable à l'unanimité du conseil municipal délibéré en séance du 5 décembre 2023

Les communes de **Meillerie et de Novel** n'ont pas transmis d'avis.

### **3.2 Synthèse des observations du public**

Une classification par thème a été effectuée sur l'ensemble des observations (voir tableau).

Les observations sont regroupées autour de 13 thèmes, sujets globaux.

Certains sujets abordés dans certaines observations ne sont pas l'objet de l'enquête ou ne font pas partie de l'enquête, par exemple il peut s'agir de sujet politique ou juridique, ce qui ne concerne pas l'objet de cette enquête publique centrée sur l'appréciation environnementale du projet, dont on peut rappeler qu'il s'agit d'une demande d'autorisation strictement environnementale. Les paragraphes concernés ne sont donc pas pris en compte. Ce n'est en effet pas à l'enquête de traiter d'autres procédures que celle dont elle fait l'objet. Il est donc fait abstraction de ces points abordés, pour s'en tenir à ceux qui concernent le dossier.

Les Observations à caractère juridique sont écartées.

Famille Bochaton frères : Em1 Em12 Em13 Em15 Em16 Em32 Em45 Em94 Em115

Des éléments de lecture des observations déposées par la famille Bochaton Frères et leur avocat sont apportées.

La méthode employée pour faire le tri et écarter le contenu à caractère juridique éloigné du sujet à analyser, a été de rapprocher ces observations de l'analyse de Maître Boivin.

**Em118.** Eclairage de Maître Boivin qui rapporte les précédents des deux sociétés, ce qui permet la lecture strictement environnementale du dossier, et non pas de retenir les autres considérations. Il renvoie aux pages et paragraphes du dossier où les réponses pertinentes du projet peuvent être lues.

**Em117.** Eclairage du pétitionnaire qui participe en fournissant des éléments d'information complémentaires à travers le registre en réponse aux observations déposées par le public.

**C3. Le SIAC, Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais,** confirme qu'un tel projet est compatible avec le SCOT, Schéma de Cohérence Territorial, s'agissant d'un site existant. Il est de plus, en adéquation avec les objectifs de développement du Chablais, permettant une production locale de matériaux nécessaires à la construction.

Dans mon analyse, j'ajoute que j'ai recensé 4 pétitions :

- Dont Trois sont favorables et enregistrées au registre papier, environ **503 signatures**

**R7.** habitants de Meillerie Locum réunissant 2 signatures, intitulée « **pétition en faveur du projet d'ouverture de la carrière de Saint-Gingolph** »

**Em86/C16/C17** fusionnées. Des résidents de Saint-Gingolph et communes limitrophes réunissant 314 signatures (par la fusion C17. + C16) et intitulée « **pétition en faveur du projet d'ouverture de carrière de Saint-Gingolph** »

**C18/C19/C20.** Les amis de la Société bourgeoisiale de Saint-Gingolph, réunissant 187 signatures intitulée « **pétition en faveur du projet d'ouverture de carrière** »

- Dont Une est défavorable et enregistrée au registre dématérialisé : intitulée « **Non à la réouverture de la carrière de la Cheniaz / Saint-Gingolph** ». Elle comporte une partie « en ligne » et une partie « papier » :

**Em36.** L'internet a recueilli 105 lignes avec ou sans nom. Parfois la ville est indiquée, parfois la ligne est entièrement vide. Elle est complétée par **Em38.** Cette partie « pétition papier » ayant recueilli 12 signatures manuscrites d'habitants locaux.

Il ressort de l'analyse de toutes les observations formulées, que pour la majorité des nuisances pressenties ou craintes par quelques riverains, (transport routier, bruits, poussières, vibrations,), celles qui ont suscité le plus de réactions négatives de leur part, ne concernent pas directement la carrière elle-même, mais la crainte du nombre accru de passages des camions sur la route RD1005 induits par l'activité. Or, la distribution et le chargement / déchargement des camions ou des barges, bien qu'étant en rapport avec l'enquête, ne sont pas l'objet direct de l'enquête, l'entreprise privée CHB n'étant pas gestionnaire de l'espace public, la demande d'autorisation environnementale se limite à l'activité de l'exploitation.

CR 

Une classification par thème a été effectuée sur l'ensemble des observations que l'on retrouvera ci-dessous.

	Thème	Sous-thème
Impacts sur l'environnement	transport de matériaux	circuit court/ passage de camion
	zone de chalandise	
	Bruit vibration	poussières
	piste d'accès au front de taille	
	site du Locum et loisirs	
	sécurité risques massif montagneux	
	Effets cumulés	
	Paysage/ remise en état/ accueil stockage déblai terreux/ recyclage déchets/	faune flore /Entretien forêt alpage/patrimoine
juridique		
	formalisme du dossier	
	statut du propriétaire	
Opportunité du projet	qualité et besoin matériaux /opportunité économique/ emplois	
	intérêt local collectif	intérêt collectif de services publics culturel, social et vie associative, compétence, sérieux du pétitionnaire
	intérêt général du projet/ et bilan carbone	
	zone de chalandise	
Observations Hors sujet	Ne sont pas traitées dans le cadre de cette procédure.	

Une partie du sujet ne concerne pas l'enquête (autre procédure administrative ou juridique ou politique).

Le statut du propriétaire étant du domaine du droit privé, il ne concerne pas l'enquête.

Voici la liste des observations classées par thème abordé par le public. La plupart ont abordé plusieurs sujets et thème dans leur observation. Ainsi le numéro d'observation est répété dans chaque thème qui a été évoqué par le contributeur. Cf tableau intitulé « Observations du public classées par thème et sous-thème.

### **Les observations défavorables** concernent essentiellement

Le transport de matériaux

La Zone de chalandise du fait de la proximité physique et géographique de la Suisse voisine.

L'Impact acoustique et vibratoire : Em 123 relayé par l'association ACASS contre les atteintes au sous-sol

La Piste d'accès au front de taille 13, 60, 80,

La Sécurité du massif montagneux : Em 115

Les Effets cumulés 12 28 37

Pour mémoire, statut du propriétaire 14 , 100, 124 sont considérées hors sujet car juridiques de droit privé.

Les remarques sur le formalisme du dossier **Em 1 32 45 56 94**,

La correspondance du projet avec les accords de Paris 2015 **R9**

Ils apparaissent dans les thèmes du tableau des observations sous les thèmes suivants :

La sécurité risques massif montagneux

Les Effets cumulés

Le transport de matériaux

La zone de chalandise

Le Bruit et vibration

La piste d'accès au front de taille

Le site du Locum et loisirs

## **Les observations favorables**

### **Les autres thèmes réunissent largement des avis positifs :**

Les aspects environnementaux positifs qui retiennent l'attention du public favorable sont la qualité du Paysage, la remise en état, l'accueil pour stockage des déblais terreux, le recyclage des déchets, la faune flore, l'Entretien de la forêt, des alpages, et l'attachement au patrimoine de cette rive du lac léman.

L'intérêt collectif local est relayé par nombre d'associations locales qui font la vie du village, par le propriétaire, et par la commune de Saint-Gingolph.

A noter que l'intérêt général évoqué sur le bilan carbone du transport lacustre et du circuit court de proximité des matériaux réunis, les efforts fournis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les évolutions du flux routier sont souvent relatés dans les observations de manière positive et favorable.

**A l'inverse, l'observation R9** opposition, estimant l'exploitation en totale contradiction avec les enjeux environnementaux et climatiques des accords de Paris de 2015, cette observation apparaît comme étant l'unique observation négative de cette thématique.

CR 

### Les arguments de ceux qui sont favorables :

Le concept est perçu comme novateur (remise en état du site, transports lacustres, engagement de la société bourgeoisiale dans la vie locale).

Les observations favorables à cette nouvelle exploitation soutiennent sans réserve le projet caractérisé d'exemplaire en termes environnementaux et nécessaire à la vie économique soulignant l'intérêt du lieu d'implantation dont les atouts majeurs perçus sont les suivants :

- La réponse à des besoins en matériaux actuels et futurs (production de 300000 T/an et d'accompagner l'augmentation de la population du Chablais de 44% entre 2023 et 2053 (matériaux pour les constructions et les infrastructures routières)
- La réponse au besoin de stockage de déblais terreux (4000000m3),
- La création de 12 emplois directs
- La compatibilité totale avec le Schéma Régional des Carrières et l'ensemble des documents d'urbanisme
- L'utilisation d'un site déjà anthropisé
- Un circuit court des matériaux et un transport combiné terrestre lacustre vertueux.
- Le bilan carbone positif avec le transport pour partie des matériaux par bateaux sur le lac Léman
- La qualité de la remise en état (10ha défriché pour 26ha reboisé + 30 ha en îlot de sénescence
- La pérennité des mesures au travers d'une convention de 30 ans avec le CEN conservatoire des Espaces Naturels + 2 baux emphytéotiques de 99 ans
- L'intégration paysagère du site (exploitation en dent creuse et installations localisées sur une plateforme encaissée
- Avis favorable du CNPN

**Em73. Le projet apporte une réponse besoins matériaux, augmentation population du Chablais de 44% entre 2023 et 2053. Réponse au stockage de déblais terreux 4Millions de m3. Création de 12 emplois directs. Compatibilité avec le SRC et les docts d'urbanisme. Utilisation d'un site anthropisé. Le bilan carbone positif avec transport par bateaux pour partie. Qualité de remise en état (10ha défriché pour 26ha reboisé+ 30 ha en îlots de sénescence). La pérennité des mesures: convention de 30 ans avec le conservatoire des Espaces Naturels+ 2 baux emphytéotiques de 99 ans. L'intégration paysagère du site (exploitation en dent creus et installations localisées sur une plateforme encaissée. Avis favorable de CNPN.**

**Em65. Un conseiller municipal.** CHB est à 55% français, et pouvons féliciter les 45% suisse, nous vivons dans un chablais unique franco-valdo-valaisan, et les coopérations politiques et économiques sont primordiales. emplois directs, besoin certain de matériaux, remise en état, création d'un îlot de sénescence de 30 hectares, retombées économiques.

**Em71.**La profession agricole du secteur est favorable au projet SARL La ferme du Noyer

Les Seuls agriculteurs de Saint-Gingolph et Novel, Michel Grivel agriculteur La ferme du Noyer, et Stéphane Burnet, agriculteur, alpagiste, SCEA Alpagnes de Neuvaz-Novel. L'exploitation de la carrière ne porte pas atteinte aux activités agricoles et pastorales de Saint-Gingolph ni celles du vallon de la Morge. Les revenus tirés de l'exploitation de la carrière sont réaffectés pour l'entretien des alpages et de la biodiversité, la rénovation et préservation du bâti rural, conforter la qualité des eaux dans le bassin hydrographique de la Morge. L'exploitation du site est gage de surveillance de l'entretien des 2 ruisseaux concernés.

### Les Observations Hors délai

Enfin, 2 Observations sont arrivées hors délai : Jean-Claude BELIN, ACPAT et n'ont pas été prises en compte.

### 3.3 .Synthèse des observations des associations et professionnels

**Les associations** suivantes ou syndicats professionnels ont contribué sur le site de la préfecture.

**Em37/C8** L'association ADHEPE, **Agnès DEROUDILHE**, présidente de l'ADHEPE. **Avis défavorable**. Elle considère que le projet n'apporte pas de solutions à l'insécurité de la RD1005, en marge de l'enquête.

**Em6/C4** **L'Association patrimoine de Saint-Gingolph**, soutient le projet d'ouverture de carrière, soutient le projet d'ouverture de carrière en lien avec le transport lacustre novateur, les retombées économiques locales, la remise en état du site pendant l'exploitation et sa renaturation paysagère.

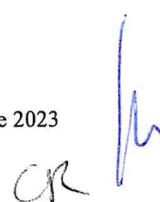
A côté des habitants, de nombreuses associations locales à vocation culturelle, sociale, éducative, sportives, culturelle, se sont exprimées favorablement au projet.

**Les professionnels du secteur et utilisateurs de matériaux** donnent un avis éclairé sur la pertinence du projet, tous convaincus de son intérêt. Quelques-uns sont cités ci-après:

**Em 99.** L'UNICEM Auvergne Rhône Alpes, représente les industries de carrières et matériaux de construction. L'intérêt de ce site pour l'approvisionnement du Chablais est démontré dans le SRC, schéma régional des carrières de la région Auvergne Rhône Alpes adopté en décembre 2021, pour garantir l'approvisionnement en **matériaux de proximité**. Ce site choisi de Saint-Gingolph répond à cet objectif et contribuerait au besoin à venir du Chablais construction et entretien de logements (pour +44% de population d'ici 2053) et infrastructures. Au-delà de sa conformité au SRC (la substitution aux exploitations alluvionnaires en eau s'opère par le choix de la roche massive) il répond aux enjeux du territoire :

- Les études montrent qu'il répond à la nécessité de préserver un maillage de sites chablaisiens suffisant pour l'approvisionnement de proximité.

CR



- Le projet limite les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, une partie du transport étant prévue par voie fluviale.
- L'accueil des matériaux inertes issus des chantiers du BTP non recyclables, valorisant 4 millions de m3.

**Em 79.** La Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de Haute-Savoie, BTP74, décrit **les atouts majeurs de ce projet** :

- La réponse aux besoins en matériaux actuels et futurs
- Le stockage d'inertes (capacité du site à accueillir et valoriser jusqu'à 4000000 m3)
- La création de 12emplois directs
- Le Bilan carbone exemplaire réduisant les émissions de gaz à effet de serre par implantation locale proche du bassin de consommation et transport d'une partie des matériaux par voie lacustre.
- L'intégration paysagère, l'exploitation en dent creuse et l'installation étant localisée sur une plateforme encaissée, permet une meilleure acceptabilité de cette activité.

**C9/Em35 Entreprise Groppi** (Travaux publics concassage démolition VRD terrassement transports Matériaux) basée à Margencel emploie 99 salariés pour un CA annuel d'environ 22 millions d'euros. **Avis favorable** L'activité dans le Chablais est orientée vers la démolition, le terrassement, la voirie, et les réseaux divers. Son président témoigne d'énormes difficultés d'apport de matériaux noble, et sites d'accueil des déblais terreux inertes. La rareté les amène à parcourir des distances de plus en plus importantes avec leurs camions. Le projet de carrière CHB

La position de cette carrière en bordure de lac, permettrait une alternative au transport routier, en utilisant les voies lacustres. Le projet a toute sa place dans l'équilibre économique, et environnemental du chablais Souligne le sérieux des actionnaires présents dans la SAS CHB, leur professionnalisme et relationnel ont une place importante dans le bassin lémanique et seront un gage de qualité garantissant la réussite de cette nouvelle exploitation.

**Em114.** GENEOMAT cabinet conseil spécialisé dans les Matériaux et le Recyclage, soutient le projet qui répond aux besoins en matériaux du territoire d'implantation tout en respectant les impacts environnementaux, et en créant de l'activité.

**Em109.** Professionnelle Ex membre de CDNPS section carrière, témoigne du projet très pertinent de CHB.

CR 

**Em78.** Conducteur de travaux chez SOGREBAT : La proximité des matériaux livrés sur chantier, auprès de nos promoteurs devient capital, car les promoteurs constructeurs doivent faire un bilan carbone de leurs opérations, la livraison de granulats prenant une part très importante dans ce bilan.

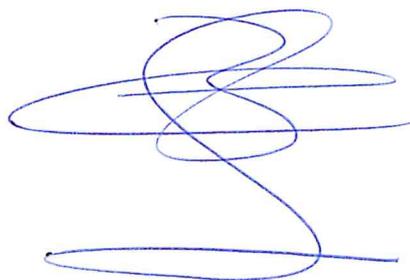
**Em106. AB** Travaux services Réseaux génie Civil Terrassement Bâtiment carrière

Retient du projet sa production (300000 T/an), le stockage de matériaux terreux, la création d'emplois directs, la compatibilité avec le SRC, le bilan carbone positif avec les bateaux, la qualité de la remise en état, la pérennité des mesures engagées avec le conservatoire des espaces naturels, l'intégration paysagère du site, l'avis favorable du CNPN

**Em105** Eurovia Alpes, agence d'Annecy, réponse apportée sur les problématiques locales de matériaux routiers en adéquation avec le territoire.

La liste n'est pas exhaustive mais en substance, on retrouve ces mêmes arguments en faveur du projet chez les autres professionnels du secteur d'activité.

Des conseillers municipaux ou anciens conseillers municipaux, ou secrétaire de mairie, se sont exprimés favorablement également.



Observations du public classées par thème et sous-thème

Une partie du sujet ne concerne pas l'enquête ( autre procédure administrative ou juridique ou politique)

Em1 Em37 Em56 Em94 Em100 Em115 Em123 Em124 R9

statut du propriétaire droit privé ne concerne pas l'enquête

Em14 Em100 Em124

zone de chalandise

Em7 Em17 Em28 Em37 Em80 R14 C12

Bruit vibration poussières

Em39 Em60 Em123

piste d'accès au front de taille

Em13 Em60 Em80

transport de matériaux / circuit court/ passage de camion

Em5 Em10 Em11 Em27 Em28 Em35 Em36 Em37 Em38 Em39 Em42 Em47 Em52 Em53 Em58 Em63  
Em64 Em72 Em73 Em78 Em80 Em83 Em84 Em86 Em104 Em106 Em117 Em118 Em123 C13 C21 C25

site du Locum et loisirs

Em5 Em10 Em11 R7

qualité et besoin matériaux /opportunité économique/ emplois industrie

Em7 Em8 Em9 Em15 Em17 Em21 Em22 Em23 Em24 Em25 Em26 Em28 Em30 Em31 Em33 Em34  
Em35 Em37 Em40 Em41 Em42 Em43 Em44 Em47 Em51 Em53 Em54 Em55 Em57 Em58 Em59 Em63  
Em64 Em68 Em70 Em72 Em73 Em75 Em76 Em77 Em79 Em82 Em83 Em84 Em85 Em86 Em88 Em89  
Em90 Em91 Em92 Em93 Em96 Em97 Em98 Em99 Em102 Em104 Em105 Em106 Em107 Em108 Em109 Em111  
Em112 Em113 Em114 Em116 Em117 Em118 Em120 Em121 Em122 R0 R2 R3 R4 R8 R10 R11  
R12 R13 R14 R14 C3 C7 C10 C11 C12 C13 C14 C15 C21 C24 C25 C26 C32  
C34 C35 C36 C37 C39 C40

sécurité risques massif montagneux

Em13 Em16 Em39 Em115

Effets cumulés

Em12 Em28 Em37

intérêt général / et bilan carbone du transport lacustre / flux routier/effet de serre

Em6 Em21 Em22 Em25 Em26 Em29 Em34 Em35 Em43 Em44 Em47 Em51 Em54 Em55 Em57 Em58  
Em63 Em65 Em68 Em69 Em70 Em71 Em72 Em73 Em75 Em79 Em82 Em83 Em84 Em85 Em86 Em88  
Em89 Em90 Em91 Em92 Em93 Em95 Em96 Em97 Em98 Em99 Em101 Em102 Em103 Em106 Em108 Em110  
Em112 Em113 Em116 Em117 Em118 Em120 Em125 R6 R9 R12 R12 C6 C10 C11 C12 C13 C14  
C15 C22 C24 C26 C27 C28 C32 C34 C35 C36 C40

Observations du public classées par thème et sous-thème

formalisme du dossier      Em1    Em32    Em45    Em56    Em94

Paysage/ remise en état/ accueil stockage déblai terreux/ recyclage déchets/ faune flore /Entretien forêt alpage/patrimoine

Em6    Em20    Em21    Em22    Em23    Em26    Em29    Em31    Em47    Em53    Em54    Em55    Em57    Em58    Em71    Em73  
 Em75    Em76    Em79    Em81    Em83    Em84    Em85    Em86    Em88    Em89    Em90    Em91    Em92    Em97    Em101    Em106  
 Em116    Em117    Em118    Em121    Em122    R6    R12    R14    R15    R15    C6    C7    C10    C11    C12    C13    C14  
 C15    C22    C24    C25    C27    C28    C32    C34    C35    C36    C39    C40

intérêt collectif de services publics, culturel, social et vie associative, compétence, sérieux du pétitionnaire

Em2    Em3    Em4    Em6    Em9    Em17    Em18    Em19    Em20    Em21    Em22    Em23    Em25    Em26    Em29    Em40  
 Em57    Em62    Em65    Em66    Em67    Em68    Em71    Em81    Em86    Em119    R2    R6    R11    R13    C1    C2  
 C5    C21    C22    C23    C24    C25    C26    C27    C28    C33    C34    C35    C36    C37    C38    C39  
 C40

famille Bochaton frères      Em1    Em12    Em13    Em15    Em16    Em32    Em45    Em94    Em115